



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2019-65

Nombre de Conseillers:

en exercice : 11
présents : 7
votants : 9
Procurations : 2

L'an deux mille dix neuf
le 16 décembre

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT COUAT D'AUDE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M ELIS David, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10.12.2019

Présents : ELIS D. LACOMBE S. COBOS S. BONNAFE JB. CHAUVET C.
PEYRE E. ROUMENGOUS E.

Absent: GIBERT J.B. PALLAS J. de VULLIOD C. MAURETE C.

Secrétaire de séance: LACOMBE S.

Procuration : de VULLIOD C. donne tout pouvoir à LACOMBE S.
MAURETTE C. donne tout pouvoir à PEYRE E.

Objet: Projet éolien de Moux

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se positionner par rapport à ce projet, dont la note explicative de synthèse, élaborée par le porteur du projet « Eurocape New Energy France », a été distribuée à tous les conseillers avec les convocations à cette présente séance.

Après discussion, et considérant notamment l'impact au regard de l'approche paysagère générée par ces éoliennes qui seraient installées face à la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix contre, 1 pour et 1 abstention, DECIDE à la majorité des membres votants de s'opposer à ce projet

Fait et délibéré à Saint Couat d'Aude, les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,



David ELIS.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.